

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET : 120 ANS DE LE FRUITIERE

La Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande de

CONSIDERANT que pour permettre la mise en place du feu d'artifice des 120 ans de le fruitière Il est nécessaire de **réglementer le stationnement et la circulation**

ARRETE

Article 1er Le demandeur est autorisé à procéder au tir d'un feu d'artifice au sein de la Fruitière Vinicole.

Il s'engage à prendre toutes les précautions et mesures de sécurité nécessaires afin d'assurer le bon déroulement du tir et de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Le stationnement et la circulation sera interdit rue des Fossés entre la rue Maupré et la rue de la Résistance

Le samedi 24 octobre 2026 de 12h00 à minuit

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Fruitière Vinicole



Arbois, le 07 octobre 2026

La Maire
Valérie DEPIERRE